



Distr.: GÉNÉRALE

GC.10/12  
31 octobre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Dixième session

Vienne, 1<sup>er</sup>-5 décembre 2003

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

### SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU

#### Rapport du Directeur général

Le présent document contient des informations sur la situation financière de l'ONU, y compris les arriérés de contributions et les montants à reverser aux États Membres, au 30 septembre 2003, ainsi que sur les principaux faits nouveaux d'ordre financier intervenus au cours de l'exercice biennal.

#### TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. APERÇU GÉNÉRAL . . . . .	1-2	2
II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL . . . . .	3	2
III. CONTRIBUTIONS . . . . .	4-6	3
IV. EXERCICE DU DROIT DE VOTE . . . . .	7-8	4
V. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS . . . . .	9-14	4
VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS ET RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES . . . . .	15-22	5
VII. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE . . . . .	23	6
Annexes		
I. Exécution du budget ordinaire de l'exercice 2002-2003 . . . . .		7
II. Budget ordinaire: contributions impayées . . . . .		9

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

## I. APERÇU GÉNÉRAL

1. Au 30 septembre 2003, la situation financière peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Le taux global d'exécution du budget ordinaire, qui est de 79 %, accuse une légère hausse par rapport aux exercices précédents (annexe I). Il devrait passer à 94 % d'ici à la fin de l'exercice;

b) Le budget opérationnel a enregistré un excédent de 0,5 million d'euros, obtenu grâce à un taux de vacance de postes plus élevé que celui retenu pour l'établissement du budget et à des économies réalisées sur les engagements de dépenses de l'exercice précédent. La réserve a ainsi été portée de 3,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à 3,8 millions d'euros au 30 septembre 2003. Elle devrait atteindre approximativement 3,6 millions d'euros d'ici à la fin de l'exercice et l'on s'attend donc, pour l'ensemble de l'exercice, à un excédent de 0,3 million d'euros;

c) Les dépenses engagées pour la gestion des bâtiments représentent 68 % des crédits ouverts à ce titre pour l'exercice, ce qui fait apparaître une hausse par rapport à l'exercice précédent (64 %);

d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 38,5 millions d'euros contre 34,6 millions d'euros au 30 septembre 2002 et 17,9 millions d'euros au 30 septembre 2001;

e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2003, qui se situe à 90,3 %, est supérieur à ceux enregistrés pour 2002 (89,8 %) et 2001 (62,2 %);

f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 2 % contre 4,6 % au 30 septembre 2002 et 16,5 % au 30 septembre 2001;

g) Le montant des contributions impayées se chiffre à 116,5 millions d'euros (dont 69,2 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros dus par l'ex-Yougoslavie), contre 114,8 millions d'euros au 30 septembre 2002 et 132,3 millions d'euros au 30 septembre 2001;

h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais au 30 septembre 2003, un montant de 101 112 euros n'avait pas encore été versé;

i) Le montant du solde inutilisé des crédits ouverts à reverser aux États Membres remplissant les

conditions voulues au moment où leur contribution pour 2003 a été calculée se chiffre à 1 509 265 euros, répartis comme suit:

	<u>En euros</u>
• Solde inutilisé des crédits ouverts pour les exercices 1992-1993, 1996-1997 et 1998-1999 au 31 octobre 2002	791 258
• Recettes provenant des nouveaux États Membres	299 793
• Intérêts créditeurs en sus des prévisions budgétaires pour 2001	<u>418 214</u>
<b>Total</b>	<b>1 509 265</b>

j) Sauf décision contraire de la Conférence générale, un montant de 4 452 807 euros doit être reversé, qui se répartit comme suit:

	<u>En euros</u>
• Solde inutilisé des crédits ouverts pour les exercices 1992-1993, 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001, y compris les montants recouverts pour la période allant du 1 <sup>er</sup> novembre 2002 au 31 octobre 2003 (chiffre provisoire)	4 376 802
• Recettes provenant des nouveaux États Membres	<u>76 005</u>
<b>Total</b>	<b>4 452 807</b>

Pour ce qui est de l'excédent des intérêts créditeurs par rapport aux prévisions budgétaires, la prochaine répartition des incitations aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2005, soit un an après la fin de l'exercice en cours.

2. Des informations à jour au 30 novembre 2003 sur l'état des contributions et l'exercice du droit de vote seront données dans un document de séance.

## II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL

3. Au 30 septembre 2003, l'exécution des budgets ordinaire et opérationnel peut se résumer comme suit:

a) L'exécution du budget ordinaire pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 septembre 2003 est récapitulée à l'annexe I (tableaux 1 et 2), par grand programme et par principal objet de dépense. Le taux global d'exécution se chiffre à 79 % des crédits ouverts en montant brut, ce qui fait apparaître une légère hausse par rapport à l'exercice précédent (78 %). Ce taux devrait atteindre 94 % au cours du dernier trimestre de l'exercice en raison de l'exécution accélérée des

programmes, en particulier pour ce qui est des activités relevant de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. D'autres décaissements et engagements de dépenses ayant trait aux services de conférence et aux services communs en rapport avec la session de la Conférence générale seront effectués avant la fin de l'année;

b) Afin d'étoffer la réserve du budget opérationnel, les dépenses imputées sur ce budget ont été contenues au moyen d'une hausse du taux de vacance de postes par rapport à celui retenu pour l'établissement du budget. De la sorte, et grâce aussi aux économies opérées (0,6 million d'euros) sur les engagements de dépenses au titre de l'exercice antérieur, le budget opérationnel enregistre un excédent de 0,7 million d'euros, duquel il faut déduire 0,2 million d'euros au titre des pertes sur change. La réserve a ainsi été portée de 3,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à 3,8 millions d'euros au 30 septembre 2003, comme l'indique le tableau 1. À la fin de l'exercice, elle devrait s'établir à quelque 3,6 millions d'euros, ce qui s'explique d'une part par la réduction du montant des dépenses qui seront engagées durant le restant de l'exercice et, de l'autre, par un accroissement des recettes résultant de la modification des modalités de remboursement des dépenses d'appui au titre des activités relevant du Protocole de Montréal.

**Tableau 1. Réserve du budget opérationnel**  
(En millions d'euros)

Réserve du budget opérationnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2002	3,3
Économies sur le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	0,6
Recettes (1 <sup>er</sup> janvier 2002-30 septembre 2003)	<u>18,4</u>
<i>Total partiel</i>	22,3
Dépenses (1 <sup>er</sup> janvier 2002-30 septembre 2003)	(18,3)
Pertes sur change	<u>(0,2)</u>
Réserve du budget opérationnel au 30 septembre 2003	<u>3,8</u>

c) L'exécution du budget alloué à la gestion des bâtiments n'a pas posé de problèmes. Les dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 septembre 2003 se sont élevées à 25,7 millions d'euros, ce qui représente environ 68 % des crédits ouverts à ce titre pour l'exercice. À titre de comparaison, pour la même période de l'exercice précédent, le taux d'exécution s'établissait à 64 %.

### III. CONTRIBUTIONS

#### Recouvrement

4. Au 30 septembre 2003, 65 États Membres, dont 11 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont versé l'intégralité de leurs contributions pour 2003, et 29 autres en ont versé une partie. Le recouvrement des contributions pour 2003, ventilé par listes d'États, est récapitulé au tableau 2.

#### Contributions impayées

5. L'état des contributions impayées et de l'exercice du droit de vote de chaque État Membre au 30 septembre 2003 ainsi que le montant minimum à verser pour recouvrer, le cas échéant, ce droit de vote est récapitulé à l'annexe II du présent document. Le tableau 3 donne des renseignements sur les contributions impayées au 30 septembre 2003, au 30 septembre 2002 et, exprimées en euros aux fins de la comparaison, au 30 septembre 2001.

**Tableau 2. Recouvrement, janvier-septembre 2003**  
(En millions d'euros)

Listes d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	5,85	0,63	6,48
B	51,60	-	51,60
C	1,07	0,05	1,12
D	1,86	0,68	2,54
Autres	--	--	--
<i>Total partiel</i>	<i>60,38</i>	<i>1,36</i>	<i>61,74</i>
États-Unis d'Amérique	0,00	-	0,00
ex-Yougoslavie	0,00	-	0,00
<b>Total</b>	<b>60,38</b>	<b>1,36</b>	<b>61,74</b>

\* Voir le document IDB.27/11/Rev.1.

**Tableau 3. Contributions impayées au 30 septembre 2003**  
(En millions d'euros)

	2003	2002	2001
Année en cours	6,46	6,79	24,89
Années antérieures	<u>38,74</u>	<u>36,70</u>	<u>38,15</u>
Total partiel	45,20	43,49	63,04
États-Unis d'Amérique	69,23	69,26	69,26
ex-Yougoslavie	2,08	2,08	
<b>Total</b>	<b>116,51</b>	<b>114,83</b>	<b>132,30</b>

6. Les quotes-parts et les contributions impayées au 30 septembre 2003, ventilées par liste d'États, sont récapitulées au tableau 4.

**Tableau 4. Quotes-parts et contributions impayées au 30 septembre 2003**

List d'États*	Quotes-parts (en %)	(En millions d'euros)		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	10,76325	1,35	5,59	6,94
B	77,95675	0,50	0,00	0,50
C	8,05800	4,32	19,73	24,05
D	3,21700	0,29	12,93	13,22
Autres	<u>0,00500</u>	<u>0,00</u>	<u>0,49</u>	<u>0,49</u>
<i>Total partiel</i>	<u>100,00000</u>	<u>6,46</u>	<u>38,74</u>	<u>45,20</u>
ex-Yougoslavie	--	--	2,08	2,08
États-Unis d'Amérique	--	--	<u>69,23</u>	<u>69,23</u>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>6,46</b>	<b>110,05</b>	<b>116,51</b>

\* Voir le document IDB.27/11/Rev.1.

#### IV. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

7. Comme indiqué à l'annexe II, au 30 septembre 2003, 50 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier. Le nombre d'États Membres privés du droit de vote au sein des organes directeurs figure au tableau 5, tout comme les nombres correspondants au 30 septembre 2002 et au 30 septembre 2001, donnés aux fins de comparaison. La situation s'est notablement améliorée au cours des deux exercices écoulés, puisque le nombre des États privés de ce droit est passé de 67 en 1999 à 50 en 2003.

**Tableau 5. Suspension de l'exercice du droit de vote au 30 septembre**

	Nombre d'États Membres privés du droit de vote		
	2003	2002	2001
Conférence générale	50	51	57
Conseil du développement industriel	1	1	1
Comité des programmes et des budgets	1	1	1

8. Afin de recouvrer leur droit de vote, les États Membres en question doivent verser un montant total minimum de 23 722 792 euros (voir l'annexe II).

#### V. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS

##### Échéanciers de paiement

9. Des échéanciers de paiement ont été approuvés, comme suit: sur une période de 10 années pour l'Azerbaïdjan (1,3 million d'euros, voir IDB.26/Dec.4) et l'Ukraine (9,7 millions d'euros, voir GC.9/Dec.12); sur une période de cinq années pour la Lituanie (434 241 euros, voir GC.10/11); et sur une période de trois années pour le Bélarus (452 373 euros, voir GC.10/15). Ils sont actuellement en cours d'exécution et ces États Membres ont effectué les versements comme prévu. Un échéancier pour le Brésil est en cours de négociation et des négociations préliminaires ou informelles ont été entamées avec un certain nombre d'autres États Membres. Les États Membres ayant des arriérés de contribution reçoivent régulièrement un rappel et sont informés qu'il leur est possible de les régler par échéances.

10. On notera à ce sujet que le Comité des contributions de l'ONU, à sa soixante-troisième session, tenue du 2 au 27 juin 2003, a réaffirmé que les échéanciers étaient un outil qui permettait aux États Membres de résorber leurs arriérés de contributions et d'apporter la preuve qu'ils étaient déterminés à s'acquitter de leurs obligations financières. Il a également rappelé que si des États Membres présentaient des échéanciers, l'Assemblée générale et lui-même devaient en tenir compte, ainsi que de la mesure dans laquelle les échéances prévues avaient été respectées lors de l'examen des demandes de dérogation à l'application de l'Article 19.

##### Mesures d'incitation et de contre-incitation

11. Des renseignements sur les mesures prises pour inciter les États Membres à verser leurs contributions dans les délais impartis ont été donnés au Comité du programme et des budgets, à sa dix-neuvième session (PBC.19/CRP.2). Par ailleurs, le document IDB.27/10 expose les mesures appliquées par d'autres organismes des Nations Unies en mars 2003, telles que communiquées par le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (des informations plus récentes, mais peu différentes ont été reçues en septembre). Dans son rapport à l'Assemblée générale, qui date du mois de juin, le Comité des contributions, traitant des mesures propres à encourager le paiement des arriérés, indique

qu'il a notamment envisagé les possibilités suivantes: ouvrir un nouveau fonds alimenté par des quotes-parts; ne créditer les excédents budgétaires qu'aux États Membres qui se sont acquittés de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation; verser des primes d'incitation aux États Membres en fonction de l'état de leurs paiements; limiter l'accès aux offres de recrutement et d'achat de l'Organisation pour les ressortissants et pour des sociétés des États Membres ayant des arriérés de paiement; rendre ces États Membres inéligibles aux commissions et à d'autres organes; indexer les arriérés ou les augmenter d'intérêts; et mettre en place des échéanciers de paiement pluriannuels. Le Comité a décidé de poursuivre son examen des mesures à prendre pour encourager le paiement des arriérés à sa soixante-quatrième session (en juin 2004), à la lumière des directives de l'Assemblée générale et des renseignements à jour que lui communiquerait le Secrétariat sur l'expérience acquise en la matière par d'autres organismes des Nations Unies, et de faire rapport à l'Assemblée générale sur ce sujet avant la fin de sa cinquante-huitième session (septembre 2004). Le Secrétariat suivra la question de près et en rendra compte aux organes directeurs.

#### Arriérés dus par d'anciens États Membres

##### États-Unis d'Amérique

12. Les États-Unis doivent à l'ONUDI les montants suivants:

Contributions pour la période 1994-1996 € 69 228 235

Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts) € 956 753

13. L'ONUDI a évoqué la question à diverses reprises avec le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, auquel elle a fait part de sa vive préoccupation quant au non-versement des montants dus et demandé à avoir une indication sur la date de versement prévue. Le 24 juillet 2003, celui-ci l'a informée que le Gouvernement des États-Unis n'était pas en mesure de donner un échéancier précis et que la législation en vigueur ne permettait pas d'ouvrir des crédits pour couvrir ces obligations. De surcroît, il n'était pas possible de dire quand les circonstances seraient plus favorables. Toutefois, le Gouvernement des États-Unis était résolu à s'acquitter de ses obligations financières envers l'ONUDI.

#### ex-Yougoslavie

14. Les arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie pour la période 1990-2001 se montent à 2 081 702 euros. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de poursuivre l'examen de la question des arriérés de ce pays à sa cinquante-huitième session. Le Secrétariat rendra compte aux organes directeurs de toute information qu'il aura reçue à ce sujet.

### VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS ET RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

#### Application de la décision GC.9/Dec.10

15. On trouvera récapitulée au tableau 6 la suite donnée au 31 octobre 2003 à la décision GC.9/Dec.10 de la Conférence générale, les chiffres étant actualisés par rapport à ceux figurant dans les documents IDB.26/9 et IDB.27/10.

**Tableau 6. Application de la décision GC.9/Dec.10 au 31 octobre 2003**

	Euros
Montant total disponible	7 195 414
Destination préférée par les États Membres:	
Budget ordinaire	186 481
FDI: ressources à des fins générales	930 589
FDI: ressources à des fins spéciales/programmes intégrés	2 412 159
Montants à déduire des quotes-parts	2 840 811
Remboursements et autres	176 495
Demande/crédit (si admissible)	<u>212 422</u>
<b>T o t a l</b>	<b>6 758 957</b>
Montant à destination non précisée (réponses en attente)	436 457

Dans sa décision IDB.26/Dec.3, le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'autoriser le Secrétariat à affecter aux programmes intégrés ou aux cadres généraux de services la part (telle que figurant dans la décision GC.9/Dec.10) revenant aux États Membres qui n'auraient pas fait parvenir, d'ici au 31 décembre 2003, leur réponse quant à la destination de ces fonds.

16. Comme indiqué au paragraphe 21 du document IDB.27/10, le montant des soldes inutilisés des crédits ouverts et des recettes provenant des nouveaux États Membres a été viré à un compte spécial. Au 31 octobre 2003, le solde de ce compte s'établissait à 68 788 dollars. Sauf décision contraire de la Conférence générale, il sera viré au Fonds de développement industriel, à titre de ressources aux fins générales, qui seront exclusivement employées aux fins que la Conférence aura définies (GC.8/Res.4).

#### **Montants reversés aux États Membres au 1<sup>er</sup> janvier 2003**

17. Les versements effectués par les États Membres au titre des arriérés de contribution pour les exercices 1992-1993, 1996-1997 et 1998-1999 se montent à 791 258 euros. Conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier, ce montant devait être reversé en janvier 2003 aux États Membres ayant réglé la totalité de leurs contributions pour les exercices en question au prorata de leurs quotes-parts pour ces exercices. En conséquence, les montants ainsi calculés ont été déduits des contributions pour l'année 2003 des États Membres remplissant les conditions requises.

#### **Montant disponible pour reversement aux États Membres le 1<sup>er</sup> janvier 2004**

18. Les soldes inutilisés au 31 octobre 2003 des crédits ouverts au titre des exercices biennaux 1992-1993, 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001 se chiffrent provisoirement à 4 376 802 euros, répartis comme suit:

<b>Exercice</b>	<b>Euros</b>
1992-1993	73 393
1996-1997	133 912
1998-1999	271 645
2000-2001	3 897 852
<b>Total</b>	<b>4 376 802</b>

19. À moins que la Conférence n'en décide autrement, le montant ci-dessus devra être reversé en janvier 2004, conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier, aux États Membres ayant réglé la totalité de leurs contributions pour les exercices en question, au prorata de leurs quotes-parts pour ces exercices.

20. On se souviendra que la Conférence générale, dans sa résolution GC.8/Res.4 et sa décision GC.9/Dec.10, a, entre autres dispositions, vivement encouragé les États

Membres à renoncer à leur part des soldes inutilisés, afin de faire progresser l'exécution des activités de l'Organisation.

#### **Recettes provenant des nouveaux États Membres**

20. Un montant de 299 793 euros au titre des recettes provenant des nouveaux États Membres a été reversé aux États Membres le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

22. Les recettes provenant des nouveaux États Membres pour 2003 se montent à 76 005 euros. Conformément à l'article 4.2 et à l'alinéa c) de l'article 5.2 du Règlement financier, et à moins que la Conférence générale n'en décide autrement, ce montant doit également être reversé aux États Membres le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **VII. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE**

23. La Conférence pourrait adopter le projet de décision suivant:

“La Conférence générale:

a) Prend note des informations figurant dans le document GC.10/12;

b) Prie instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts et ses contacts avec les États Membres en vue de recouvrer les arriérés de contributions;

d) Décide, après avoir pris note de la recommandation que le Conseil du développement industriel a formulée dans sa décision IDB.26/Dec.3, d'autoriser le Secrétariat à affecter aux programmes intégrés ou aux cadres généraux de services la part des soldes inutilisés des crédits ouverts, des recettes provenant des nouveaux États Membres et des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget (comme indiqué dans la décision GC.9/Dec.10) revenant aux États Membres qui n'auraient pas fait parvenir, d'ici au 31 décembre 2003, leur réponse quant à la destination de ces fonds, lesquels s'élèvent au total à 840 818 euros, comme il ressort de l'annexe II du document IDB.26/9 (fonds disponibles au 31 octobre 2003: 436 457 euros).”

**Annexe I**

**EXÉCUTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2002-2003**

**Tableau 1. Exécution du budget par grand programme, du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 septembre 2003**  
(en milliers d'euros)

Grand programme	Prévisions de dépenses approuvées <sup>a</sup>			Dépenses/recettes effectives			Taux d'exécution du budget approuvé (montants bruts)	Solde inutilisé au 30/9/03		
	(a)			(b)			(b4/a1)	(c)=(a-b)		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	<u>Brut</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net (1-2)</u>	<u>Brut</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net (4-5)</u>	<u>%</u>	<u>Brut</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net (8-9)</u>
A. Organes directeurs	5 349,7		5 349,7	3 308,2	-	3 308,2	62,0	2 041,5	-	2 041,5
B. Gestion générale	9 699,2		9 699,2	9 720,7	-	9 720,7	100,0	(21,5)	-	(21,5)
C. Renforcement des capacités industrielles	37 105,2		37 105,2	25 874,9	-	25 874,9	70,0	11 230,3	-	11 230,3
D. Développement industriel durable et plus propre	21 979,4		21 979,4	18 425,9	-	18 425,9	84,0	3 553,5	-	3 553,5
E. Programme régional	32 633,9	2 515,3	30 118,6	25 096,5	950,1	24 146,4	77,0	7 537,4	1 565,2	5 972,2
F. Administration	18 749,7		18 749,7	15 762,9	-	15 762,9	84,0	2 986,8	-	2 986,8
H. Coûts indirectes <sup>b</sup>	12 405,2		12 405,2	10 389,3		10 389,3	84,0	2 015,9		2 015,9
Recettes accessoires		1 717,2	(1 717,2)		2 719,9	(2 719,9)	158,0	-	(1 002,7)	1 002,7
<b>Total</b>	<b>137 922,3</b>	<b>4 232,5</b>	<b>133 689,8</b>	<b>108 578,4</b>	<b>3 670,0</b>	<b>104 908,4</b>	<b>79,0</b>	<b>29 343,9</b>	<b>562,5</b>	<b>28 781,4</b>

**Autres fonds du Siège**

G. Gestion des bâtiments <sup>c</sup>	37 550,5	37 550,5	-	25 663,4	25 663,4	-	68,0	11 887,1	11 887,1	-
---------------------------------------	----------	----------	---	----------	----------	---	------	----------	----------	---

**Notes:**

<sup>a</sup> Voir IDB.24/3.

<sup>b</sup> Y compris la part des services communs de gestion des bâtiments revenant à l'ONUDI.

<sup>c</sup> Les dépenses autres que de personnel sont financées à l'aide de contributions anticipées versées au compte spécial pour la gestion des bâtiments. Les dépenses de personnel sont remboursées en fonction des décaissements.

**Tableau 2. Exécution du budget par principal objet de dépense, 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 septembre 2003**  
(en milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Prévisions de dépenses approuvées <sup>a</sup>	Dépenses/recettes effectives 01/1/02 au 30/9/03	Taux d'exécution	Solde utilisé au 30/9/03
	1	2	3 = 2:1	4 = 1-2
<b>A. Budget ordinaire</b>			%	
<u>Dépenses brutes</u>				
1 Dépenses de personnel	90 135,3	73 776,2	82,0	16 359,1
2 Voyages autorisés	2 550,0	1 563,1	61,0	986,9
3 Frais généraux de fonctionnement <sup>b</sup>	25 543,3	18 419,9	72,0	7 123,4
4 Services informatiques	6 169,8	4 343,7	70,0	1 826,1
5 Coopération technique et DDIA	13 523,9	10 475,5	77,0	3 048,4
Total (dépenses brutes)	137 922,3	108 578,4	79,0	29 343,9
<u>Recettes</u>				
3 Frais généraux de fonctionnement Recettes accessoires	2 515,3 1 717,2	950,1 2 719,9	38,0 158,0	1 565,2 (1 002,7)
Total (recettes)	4 232,5	3 670,0	87,0	562,5
Total (montants nets, A)	133 689,8	104 908,4	78,0	28 781,4
<b>B. Autres fonds du Siège: gestion des bâtiments<sup>c</sup></b>				
<u>Dépenses brutes</u>				
1 Dépenses de personnel	12 770,0	9 855,2	77,0	2 914,8
2 Voyages autorisés	11,1	4,9	44,0	6,2
3 Frais généraux de fonctionnement <sup>b</sup>	24 769,4	15 803,3	64,0	8 966,1
Total (dépenses brutes)	37 550,5	25 663,4	68,0	11 887,1
Recettes <sup>d</sup>	37 550,5	25 663,4	68,0	11 887,1
Total (montants nets, B)	0,0	0,0	0,0	0,0

**Notes:**

<sup>a</sup> Voir IDB.24/3.

<sup>b</sup> Y compris la part des services communs de gestion des bâtiments revenant à l'ONUDI.

<sup>c</sup> Les dépenses relatives à la gestion des bâtiments sont partagées entre tous les organismes usagers. La part nette de l'ONUDI est comprise au titre des frais généraux de fonctionnement (total A ci-dessus).

<sup>d</sup> Les dépenses autres que de personnel sont financées à l'aide de contributions anticipées versées au compte spécial pour la gestion des bâtiments. Les dépenses de personnel sont remboursées en fonction des décaissements.



## Annexe II

**BUDGET ORDINAIRE: CONTRIBUTIONS IMPAYÉES**  
au 30 septembre 2003 (en euros)

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2003)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Afghanistan	90 146	434	90 580	1992 (p) - 2003	Non	74 780
Afrique du Sud			0	-	Oui	
Albanie	7 012		7 012	2001 (p) - 2003	Oui	
Algérie			0	-	Oui	
Allemagne			0	-	Oui	
Angola	15		15	2003 (p)	Oui	
Arabie saoudite			0	-	Oui	
Argentine	4 638 854		4 638 854	1999 (p) - 2003	Non	1 482 950
Arménie	914 760		914 760	1992 (p) - 2003	Non	905 090
Autriche			0	-	Oui	
Azerbaïdjan	1 021 570		1 021 570	1994 (p) - 2003	Non	1 004 712
Bahamas			0	-	Oui	
Bahreïn	506		506	2003 (p)	Oui	
Bangladesh			0	-	Oui	
Barbade	688		688	2003 (p)	Oui	
Bélarus	275 188		275 188	1999 (p) - 2003	Non	186 370
Belgique			0	-	Oui	
Belize	562		562	2003 (p)	Oui	
Bénin	7 076		7 076	2000 (p) - 2003	Non	1 280
Bhoutan			0	-	Oui	
Bolivie	14 666		14 666	2002 (p) - 2003	Oui	
Bosnie-Herzégovine	3 392		3 392	2002 (p) - 2003	Oui	
Botswana			0	-	Oui	
Bésil	16 554 949	81 251	16 636 200	199 5(p)- 2003	Non	11 145 330
Bulgarie			0	-	Oui	
Burkina Faso	3 026		3 026	2002 (p) - 2003	Oui	
Burundi	66 368		66 368	1993 (p) - 2003	Non	64 540
Cambodge	4 010	73	4 083	2002 (p) - 2003	Oui	
Cameroun			0	-	Oui	
Cap-Vert	96 115		96 115	1991 (p) - 2003	Non	93 000
Chili	354 661	1 028	355 689	2002 (p) - 2003	Oui	
Chine			0	-	Oui	
Chypre			0	-	Oui	
Colombie	330 788	1 459	332 247	2002 (p) - 2003	Oui	
Comores	134 657		134 657	1986 (p) - 2003	Non	132 830
Costa Rica	109 010		109 010	1995 (p) - 2003	Non	57 580
Côte d'Ivoire	24 134		24 134	2001 (p) - 2003	Oui	
Croatie			0	-	Oui	
Cuba	26 672		26 672	2003 (p)	Oui	

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2003)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Danemark			0	-	Oui	
Djibouti	93 563		93 563	1991 (p) - 2003	Non	91 730
Dominique	1 734		1 734	2001 (p) - 2003	Oui	
Égypte	71 745		71 745	2003 (p)	Oui	
El Salvador	175 708	1 784	177 492	1988 - 2003	Non	132 610
Émirats arabes unis			0	-	Oui	
Équateur			0	-	Oui	
Érythrée	639		639	2003 (p)	Oui	
Espagne			0	-	Oui	
Éthiopie			0	-	Oui	
ex-République yougoslave de Macédoine	10 700		10 700	2001 (p) - 2003	Oui	
Fédération de Russie			0	-	Oui	
Fidji			0	-	Oui	
Finlande			0	-	Oui	
France			0	-	Oui	
Gabon	38 458		38 458	2001 (p) - 2003	Oui	
Gambie	74 084		74 084	1992 (p) - 2003	Non	72 250
Géorgie	1 599 047		1 599 047	1992 (p) - 2003	Non	1 583 390
Ghana	1 610		1 610	2003 (p)	Oui	
Grèce			0	-	Oui	
Grenade	76 959		76 959	1992 (p) - 2003	Non	75 130
Guatemala	280		280	2003 (p)	Oui	
Guinée	21 325		21 325	1998 (p) - 2003	Non	13 550
Guinée équatoriale	134 657		134 657	1986 (p) - 2003	Non	132 830
Guinée-Bissau	116 788		116 788	1988 (p) - 2003	Non	114 960
Guyana	1 800		1 800	2001 (p) - 2003	Oui	
Haïti	3 817		3 817	2002 (p) - 2003	Oui	
Honduras			0	-	Oui	
Hongrie			0	-	Oui	
Inde	200		200	2003 (p)	Oui	
Indonésie			0	-	Oui	
Iran (République islamique d')	510 996		510 996	2001(p) - 2003	Oui	
Iraq	1 697 868	10 696	1 708 564	1991(p) - 2003	Non	1 461 810
Irlande			0	-	Oui	
Israël	372 444		372 444	2003 (p)	Oui	
Italie			0	-	Oui	
Jamahiriya arabe libyenne	190 543		190 543	2001 (p) - 2003	Oui	
Jamaïque	11 530		11 530	2001 (p) - 2003	Oui	
Japon			0	-	Oui	
Jordanie			0	-	Oui	
Kazakhstan	495 863		495 863	1998 (p) - 2003	Non	398 060
Kenya			0	-	Oui	

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2003)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Kirghizistan	375 752		375 752	1993 (p) - 2003	<b>Non</b>	368 760
Koweït			0	-	Oui	
Lesotho			0	-	Oui	
Liban	20 479		20 479	2002 (p) - 2003	Oui	
Libéria	105 978		105 978	1990 (p) - 2003	<b>Non</b>	102 860
Lituanie	335 321		335 321	1996 (p) - 2003	<b>Non</b>	290 530
Luxembourg	73 672		73 672	2003 (p)	Oui	
Madagascar			0	-	Oui	
Malaisie			0	-	Oui	
Malawi	38 194		38 194	1996 (p) - 2003	<b>Non</b>	32 400
Maldives	577		577	2003 (p)	Oui	
Mali	19 136		19 136	1998 (p) - 2003	<b>Non</b>	13 340
Malte			0	-	Oui	
Maroc	38 976		38 976	2003 (p)	Oui	
Maurice			0	-	Oui	
Mauritanie	113 982		113 982	1988 (p) - 2003	<b>Non</b>	112 150
Mexique	210 056		210 056	2003 (p)	Oui	
Monaco			0	2003	Oui	
Mongolie	1 065		1 065	2002 (p) - 2003	Oui	
Mozambique			0	-	Oui	
Myanmar	6 577		6 577	2003 (p)	Oui	
Namibie			0	-	Oui	
Népal			0	-	Oui	
Nicaragua	134 643		134 643	1986 (p) - 2003	<b>Non</b>	132 810
Niger	96 150		96 150	1991 (p) - 2003	<b>Non</b>	93 030
Nigéria	89 011		89 011	2002 (p) - 2003	Oui	
Norvège			0	-	Oui	
Nouvelle-Zélande			0	-	Oui	
Oman			0	-	Oui	
Ouganda			0	-	Oui	
Ouzbékistan	469 275		469 275	1997 (p) - 2003	<b>Non</b>	425 500
Pakistan	56 431		56 431	2002 (p) - 2003	Oui	
Panama	2 193		2 193	2003 (p)	Oui	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5 241		5 241	2003 (p)	Oui	
Paraguay	63 720	682	64 402	1998 (p) - 2003	<b>Non</b>	21 590
Pays-Bas			0	-	Oui	
Pérou	296 101		296 101	2001 (p) - 2003	Oui	
Philippines	101 621		101 621	2002 (p) - 2003	Oui	
Pologne	41 061		41 061	2003 (p)	Oui	
Portugal	431 083		431 083	2003 (p)	Oui	
Qatar			0	-	Oui	
République arabe syrienne			0	-	Oui	
République centrafricaine	111 478		111 478	1989 (p) - 2003	<b>Non</b>	109 650

Pays	Contributions impayées	Fonds de roulement (2003)	Montant dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
République de Corée			0	-	Oui	
République de Moldova	872 848		872 848	1993 (p) - 2003	Non	859 310
République démocratique du Congo	121 858		121 858	1989 (p) - 2003	Non	108 870
République démocratique populaire lao			0	-	Oui	
République dominicaine	350 535	2 132	352 667	1986 (p) - 2003	Non	297 180
République du Congo	109 354		109 354	1989 (p) - 2003	Non	105 590
République populaire démocratique de Corée	4 279		4 279	2003 (p)	Oui	
République tchèque			0	-	Oui	
République-Unie de Tanzanie			0	-	Oui	
Roumanie	50 631		50 631	2003 (p)	Oui	
Royaume-Uni			0	-	Oui	
Rwanda	9 263		9 263	1999 (p) - 2003	Non	7 430
Sainte-Lucie	1 914		1 914	2003 (p)	Oui	
Saint-Kitts-et-Nevis			0	-	Oui	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	110 948		110 948	1989 (p) - 2003	Non	109 120
Sao Tomé-et-Principe	134 657		134 657	1986 (p) - 2003	Non	132 830
Sénégal			0	-	Oui	
Serbie-et-Montenegro	18 049		18 049	2003	Oui	
Seychelles	45 828		45 828	1995 (p) - 2003	Non	40 030
Sierra Leone	84 277		84 277	1992 (p) - 2003	Non	82 450
Slovaquie			0	-	Oui	
Slovénie	331 781	1 229	333 010	1999 (p) - 2003	Non	127 360
Somalie	134 656		134 656	1986 (p) - 2003	Non	132 830
Soudan	4 615		4 615	2003 (p)	Oui	
Sri Lanka			0	-	Oui	
Suède			0	-	Oui	
Suisse			0	-	Oui	
Suriname	41 522		41 522	1996 (p) - 2003	Non	33 790
Swaziland			0	-	Oui	
Tadjikistan	277 104		277 104	1993 (p) - 2003	Non	272 050
Tchad	94 585		94 585	1991 (p) - 2003	Non	92 750
Thaïlande	75 331		75 331	2003 (p)	Oui	
Timor-Leste	668	74	742	2003		
Togo	72 475		72 475	1993 (p) - 2003	Non	70 640
Tonga			0	-	Oui	
Trinité-et-Tobago	14 457		14 457	2003 (p)	Oui	
Tunisie	2 336		2 336	2003 (p)	Oui	
Turkménistan	207 640	270	207 910	1995 (p) - 2003	Non	196 900
Turquie			0	-	Oui	
Ukraine	7 737 629		7 737 629	1995 (p) - 2003	<sup>b</sup>	Plan de paiement

<b>Pays</b>	<b>Contributions impayées</b>	<b>Fonds de roulement (2003)</b>	<b>Montant dû</b>	<b>Années</b>	<b>Droit de vote<sup>a</sup></b>	<b>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</b>
Uruguay	192 516		192 516	2001 (p) - 2003	<b>Oui</b>	
Vanuatu	78 344		78 344	1992 (p) - 2003	Non	76 510
Venezuela	328 131		328 131	2002 (p) - 2003	Oui	
Viet Nam			0	-	Oui	
Yémen	5 563		5 563	2003 (p)	<b>Oui</b>	
Zambie	55 544		55 544	1994 (p) - 2003	Non	49 750
Zimbabwe	7 226		7 226	2003 (p)	Oui	
<b>Total partiel:</b>	<b>45 195 520</b>	<b>101 112</b>	<b>45 296 632</b>			23 722 792
ex-Yougoslavie	2 081 702		2 081 702	1990 (p) - 2001		<sup>c</sup>
État non membre: États-Unis d'Amérique <sup>d</sup>	69 228 235		69 228 235	1994 (p)-1996		
<b>T O T A L</b>	<b>116 505 457</b>	<b>101 112</b>	<b>116 606 569</b>			<b>23 722 792</b>

<i>État récapitulatif des contributions impayées par année:</i>	E U R O S:
1986 / 1987	103 875
1988 / 1989	192 229
1990 / 1991	1 288 920
1992 / 1993	2 086 969
1994 / 1995	46 928 417
1996 / 1997	40 127 507
1998 / 1999	8 601 814
2000 / 2001	6 334 626
2002	4 375 451
Total partiel:	110 039 808
2003	6 465 649
<b>T O T A L :</b>	<b>116 505 457</b>

**Notes:**

(p): Paiement partiel

<sup>a</sup> Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 50 États Membres a été suspendu.

<sup>b</sup> La Conférence générale a approuvé, par sa décision GC.9/Dec.12, un plan de paiement pour l'Ukraine, dont le droit de vote a été rétabli conformément à l'article 5.2 de l'Acte constitutif.

<sup>c</sup> Contribution sur le point d'être réglée.

<sup>d</sup> État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.

\* Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003, les États Membres suivants ont payé:

Albanie 2003 (entier)

Bénin 2002 (p) – a recouvré l'exercice du droit de vote. Les États Membres suspendus de ce droit ne sont plus que 49.

ex-République yougoslave  
de Macédoine

2002 (p)

Haïti 2003 (entier)

Honduras 2004 (versement excédentaire)

Maroc 2003 (p)

Philippines 2003 (p)

Portugal 2003 (entier)

Ouganda 2004 (versement excédentaire)

Ukraine Troisième échéance